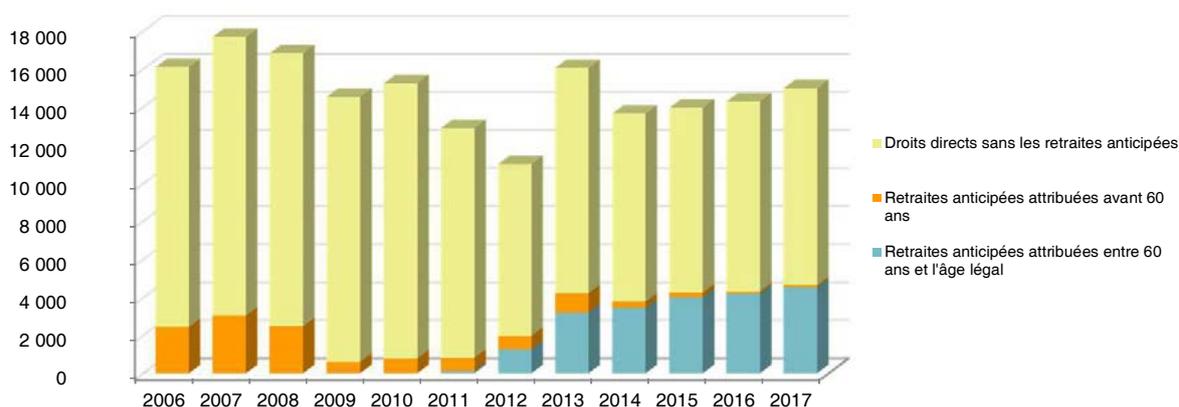




Retraités résidant en Carsat Auvergne

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	7 770	11 021	18 791
Droits directs (retraites personnelles)	7 084	7 886	14 970
Droits dérivés (retraites de réversion)	686	3 135	3 821
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	396	496	892

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 288	1 337	4 625
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,6 ans	62,1 ans
Droits dérivés	75,7 ans	73,5 ans	73,9 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	7,7%	10,0%	8,9%
Retraités bénéficiant d'une surcote	8,8%	12,3%	10,6%
Polypensionnés	44,9%	39,8%	42,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	138 081	177 985	316 066
Retraités percevant un droit direct seul	131 904	122 549	254 453
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 141	9 556	10 697
Retraités percevant les deux à la fois	5 036	45 880	50 916
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,5%	2,8%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	28 343	9 165	37 508
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,9 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	743 €	598 €	662 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 106 €	965 €	1 040 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,7%	56,2%	41,2%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

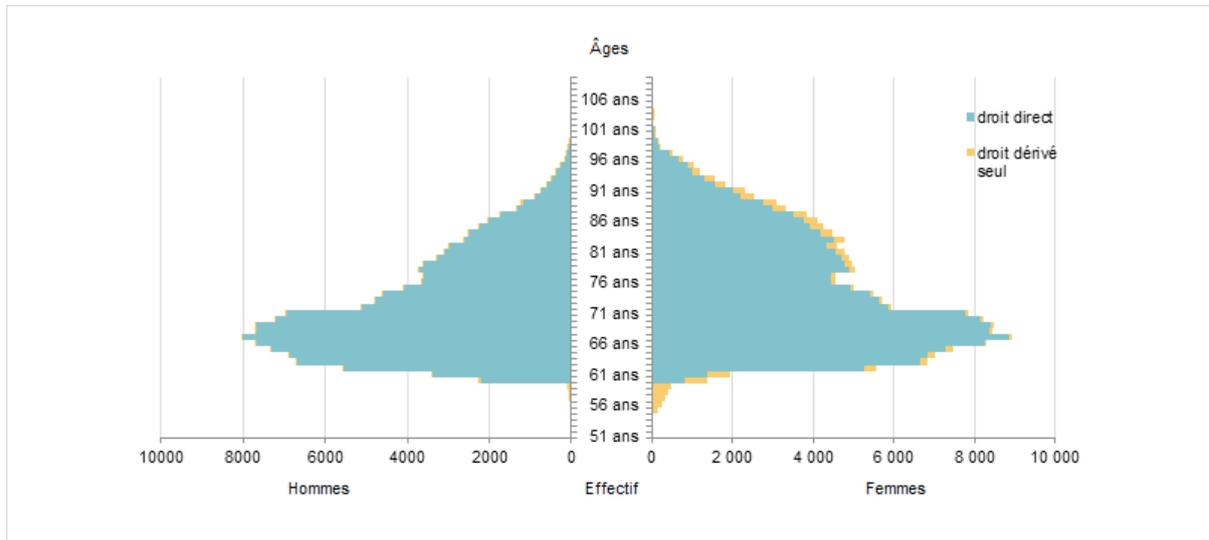
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

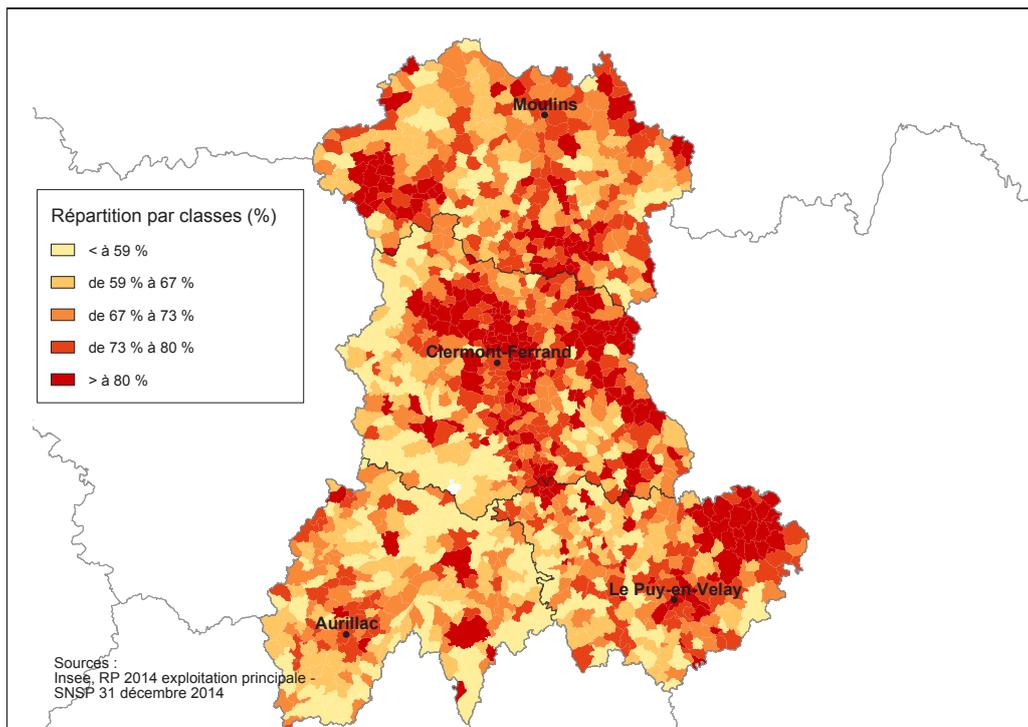
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Auvergne



Prestataires payés par la Carsat Auvergne

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
03 - Allier	33 813	45 317	79 130
15 - Cantal	13 293	18 005	31 298
43 - Haute-Loire	20 646	26 156	46 802
63 - Puy-de-Dôme	58 815	73 617	132 432
Total Carsat Auvergne	126 567	163 095	289 662
Total hors Carsat Auvergne	24 219	23 210	47 429
Ensemble des prestataires	150 786	186 305	337 091

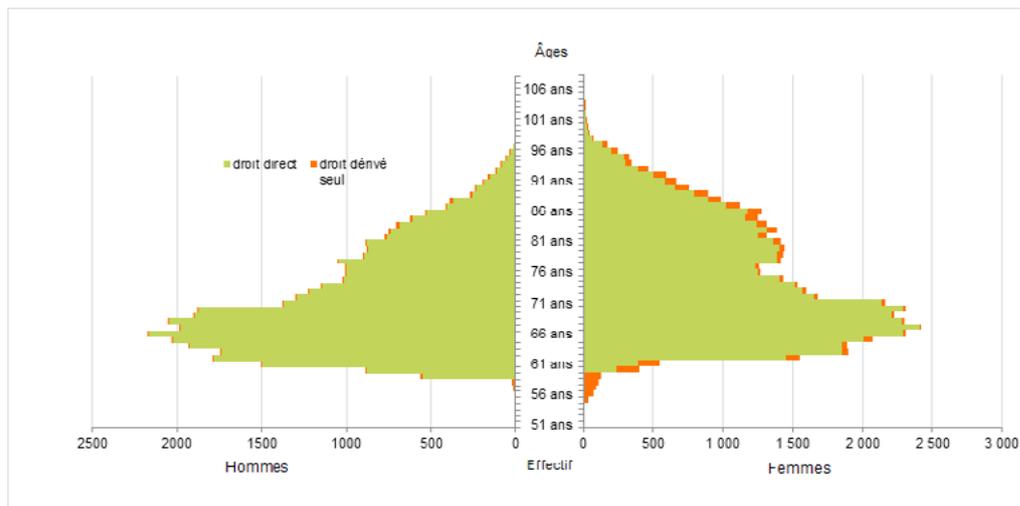


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 043	3 165	5 208
Droits directs (retraites personnelles)	1 861	2 228	4 089
Droits dérivés (retraites de réversion)	182	937	1 119
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	131	174	305
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	837	393	1 230
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,6 ans	62,2 ans
Droits dérivés	76,6 ans	74,3 ans	74,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	43,3%	37,8%	40,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	37 683	50 309	87 992
Retraités percevant un droit direct seul	35 943	34 003	69 946
Retraités percevant un droit dérivé seul	342	2 662	3 004
Retraités percevant les deux à la fois	1 398	13 644	15 042
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,9%	3,3%	3,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 933	2 775	10 708
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	75,2 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	745 €	605 €	665 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 099 €	952 €	1 029 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,0%	56,2%	41,2%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

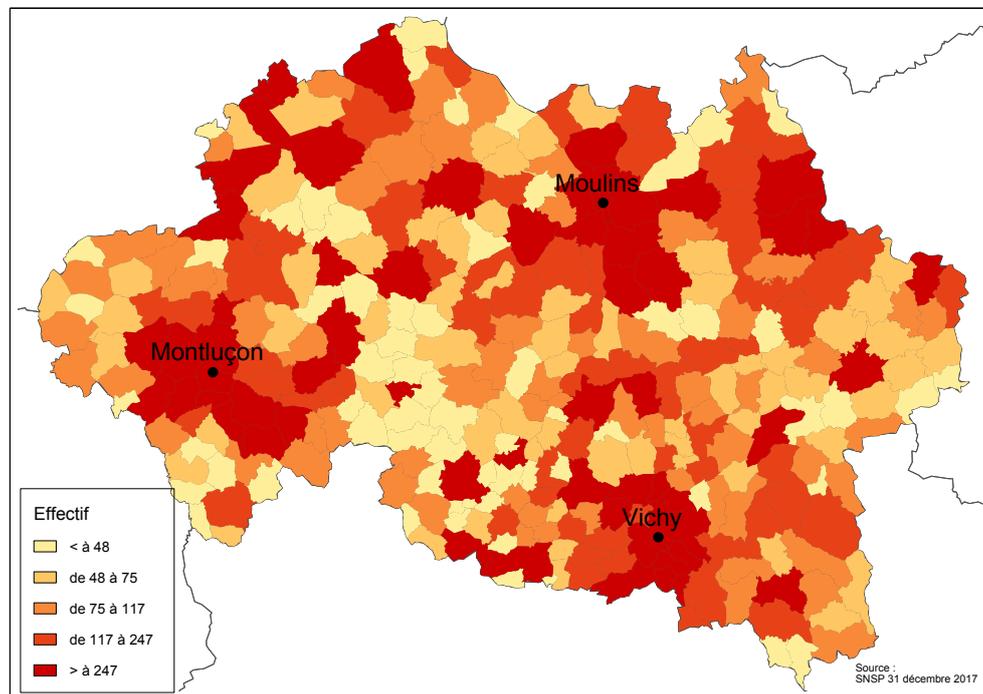
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Montluçon			
Nombre total de retraités	3 753	5 982	9 735
Retraités percevant un droit direct seul	3 588	3 621	7 209
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	347	360
Retraités percevant les deux à la fois	152	2 014	2 166
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,4%	4,6%	4,5%
Vichy			
Nombre total de retraités	2 961	5 059	8 020
Retraités percevant un droit direct seul	2 847	3 288	6 135
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	252	266
Retraités percevant les deux à la fois	100	1 519	1 619
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,4%	5,3%	5,3%
Moulins			
Nombre total de retraités	1 714	2 918	4 632
Retraités percevant un droit direct seul	1 640	1 906	3 546
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	156	161
Retraités percevant les deux à la fois	69	856	925
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,3%	5,5%	5,4%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

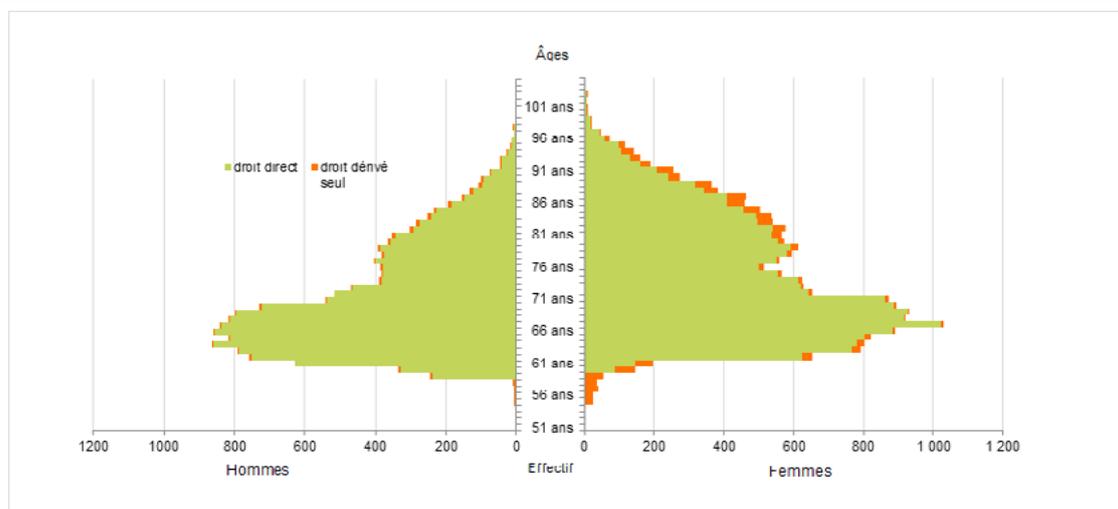


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	830	1 229	2 059
Droits directs (retraites personnelles)	739	878	1 617
Droits dérivés (retraites de réversion)	91	351	442
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	48	53	101
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	339	148	487
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,5 ans	62,1 ans
Droits dérivés	76,2 ans	73,6 ans	74,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	54,9%	46,4%	50,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	15 102	20 175	35 277
Retraités percevant un droit direct seul	14 206	13 984	28 190
Retraités percevant un droit dérivé seul	239	1 162	1 401
Retraités percevant les deux à la fois	657	5 029	5 686
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,6%	2,7%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 202	965	4 167
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	75,0 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	593 €	514 €	548 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 056 €	938 €	998 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	31,8%	62,8%	49,2%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

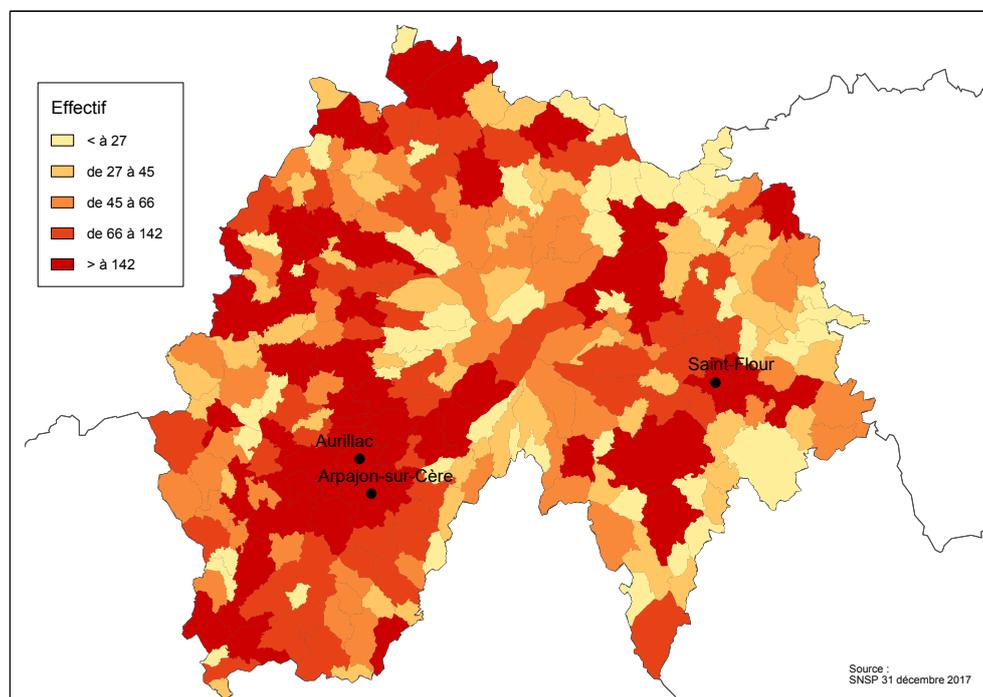
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Aurillac			
Nombre total de retraités	2 582	3 919	6 501
Retraités percevant un droit direct seul	2 456	2 654	5 110
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	210	223
Retraités percevant les deux à la fois	113	1 055	1 168
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,8%	4,1%	4,0%
Arpajon-sur-Cère			
Nombre total de retraités	701	826	1 527
Retraités percevant un droit direct seul	669	588	1 257
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	47	55
Retraités percevant les deux à la fois	24	191	215
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,1%	1,7%	1,4%
Saint-Flour			
Nombre total de retraités	624	865	1 489
Retraités percevant un droit direct seul	592	583	1 175
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	54	58
Retraités percevant les deux à la fois	28	228	256
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,2%	3,0%	3,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

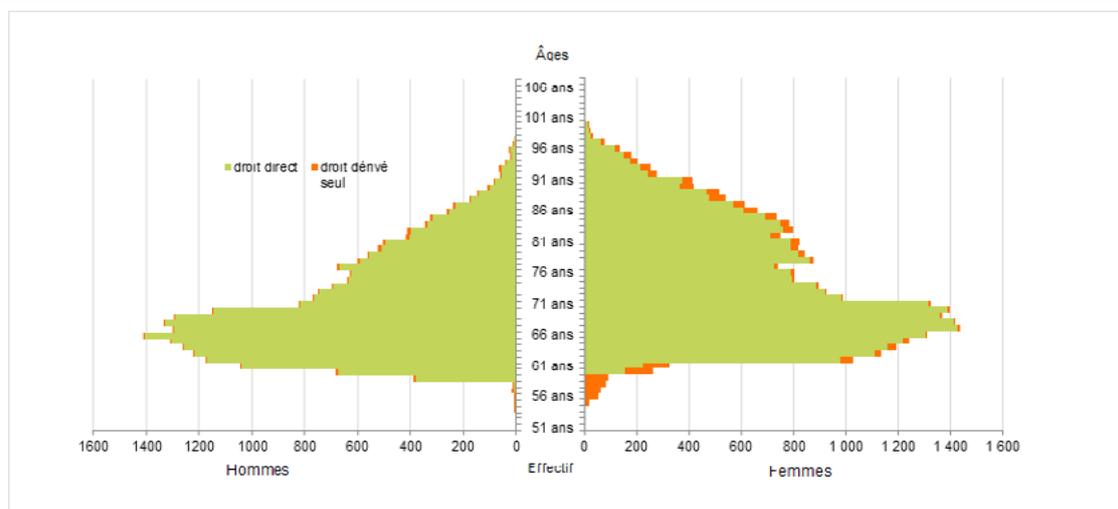


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 385	1 891	3 276
Droits directs (retraites personnelles)	1 256	1 348	2 604
Droits dérivés (retraites de réversion)	129	543	672
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	64	68	132
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	576	204	780
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,5 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	75,5 ans	72,8 ans	73,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	47,7%	38,8%	43,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	23 550	29 707	53 257
Retraités percevant un droit direct seul	22 305	20 653	42 958
Retraités percevant un droit dérivé seul	249	1 502	1 751
Retraités percevant les deux à la fois	996	7 552	8 548
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,2%	2,6%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 851	1 313	6 164
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,9 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	704 €	586 €	638 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 079 €	927 €	1 007 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,1%	60,5%	44,9%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

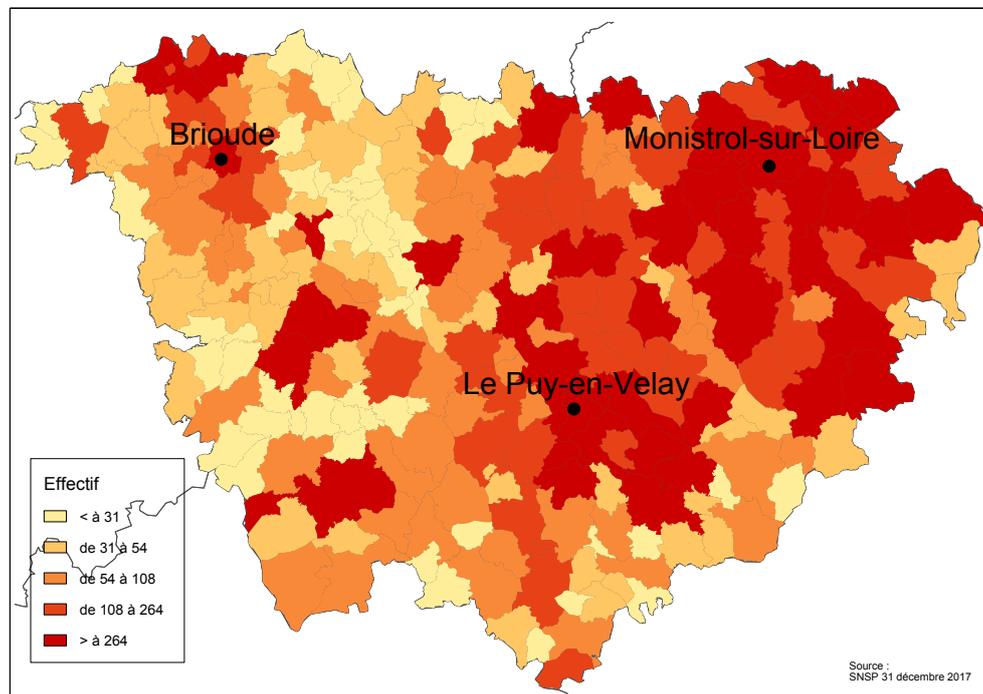
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



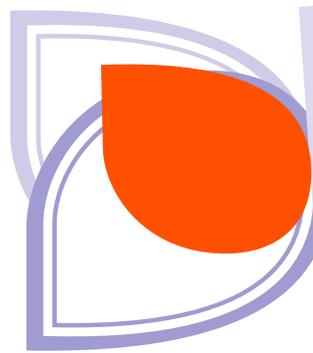
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Puy-en-Velay (Le)			
Nombre total de retraités	1 718	2 695	4 413
Retraités percevant un droit direct seul	1 641	1 843	3 484
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	133	140
Retraités percevant les deux à la fois	70	719	789
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	8,0%	6,0%	6,8%
Monistrol-sur-Loire			
Nombre total de retraités	838	1 015	1 853
Retraités percevant un droit direct seul	803	690	1 493
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	49	54
Retraités percevant les deux à la fois	30	276	306
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,7%	1,3%	1,5%
Brioude			
Nombre total de retraités	715	1 071	1 786
Retraités percevant un droit direct seul	677	706	1 383
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	74	79
Retraités percevant les deux à la fois	33	291	324
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,4%	4,9%	4,3%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

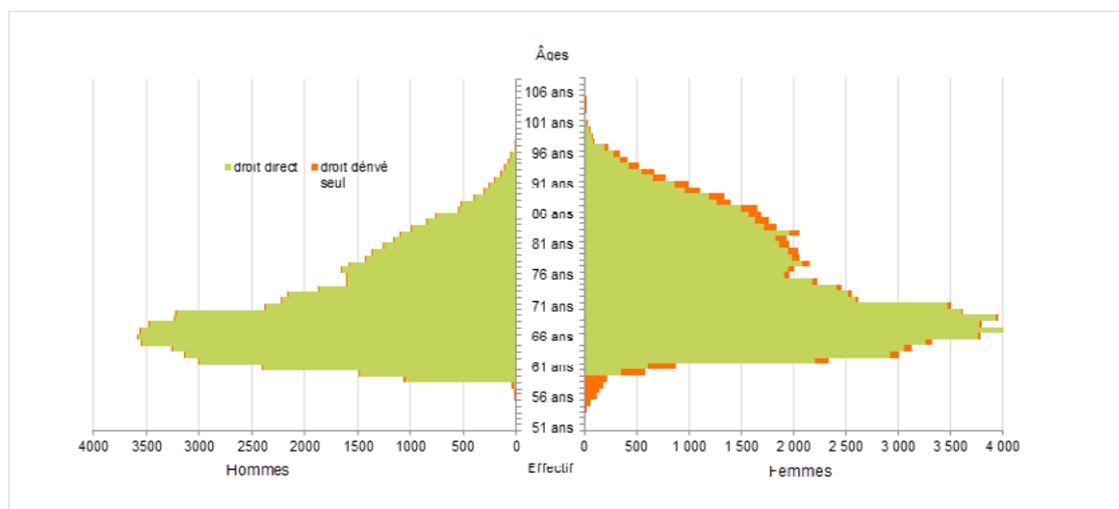


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 512	4 736	8 248
Droits directs (retraites personnelles)	3 228	3 432	6 660
Droits dérivés (retraites de réversion)	284	1 304	1 588
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	153	201	354
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 536	592	2 128
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,7 ans	62,2 ans
Droits dérivés	75,0 ans	73,3 ans	73,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	42,5%	39,9%	41,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	61 746	77 794	139 540
Retraités percevant un droit direct seul	59 450	53 909	113 359
Retraités percevant un droit dérivé seul	311	4 230	4 541
Retraités percevant les deux à la fois	1 985	19 655	21 640
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,4%	2,7%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 357	4 112	16 469
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,8 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	794 €	621 €	698 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 126 €	991 €	1 065 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,7%	52,9%	37,8%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

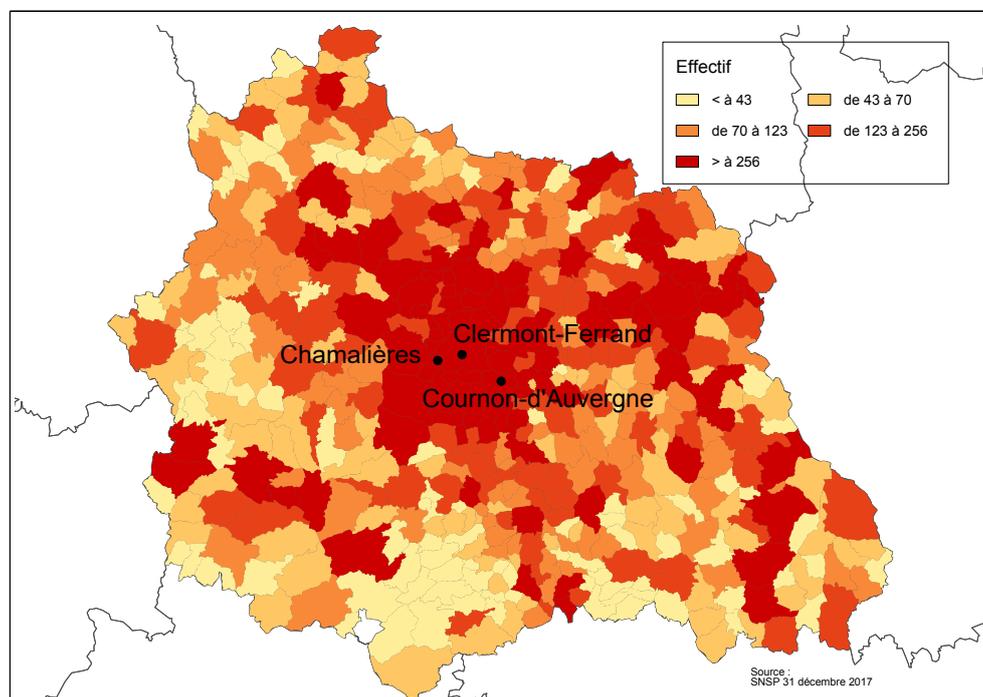
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Clermont-Ferrand			
Nombre total de retraités	9 991	14 283	24 274
Retraités percevant un droit direct seul	9 647	9 813	19 460
Retraités percevant un droit dérivé seul	26	684	710
Retraités percevant les deux à la fois	318	3 786	4 104
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,9%	4,3%	5,0%
Cournon-d'Auvergne			
Nombre total de retraités	2 215	2 799	5 014
Retraités percevant un droit direct seul	2 158	2 029	4 187
Retraités percevant un droit dérivé seul	0	97	97
Retraités percevant les deux à la fois	57	673	730
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,1%	1,5%	1,3%
Chamalières			
Nombre total de retraités	1 655	2 659	4 314
Retraités percevant un droit direct seul	1 620	1 974	3 594
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	127	129
Retraités percevant les deux à la fois	33	558	591
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,3%	2,1%	2,2%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.